



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 47493

Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité de proposer un arrêté afin de créer un groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique prometteuses et dangereuses dont les missions pourront être, d'une part, de participer à l'élaboration des critères permettant d'apprécier et de hiérarchiser la dangerosité éventuelle d'une pratique non conventionnelle et son caractère prometteur et, d'autre part, de participer à la prévention, à la conception et au suivi d'actions d'information en direction du public. Il souhaite savoir si un tel arrêté est envisageable.

Texte de la réponse

Un groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique a été créé par arrêté du 3 février 2009. Ses missions seront, d'une part, de participer à l'élaboration de critères permettant d'apprécier et de hiérarchiser la dangerosité éventuelle d'une pratique non conventionnelle et son caractère prometteur et, d'autre part, de participer à la prévention, à la conception et au suivi d'actions d'information en direction du public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Thomas](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47493

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 4000

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7971